

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Après des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Sans cette prescription obligatoire, l'organisme de formation ne pourra étudier votre candidature.

2- Après de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Administratif du Centre de Formation afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable des formations.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire...



ORGANISMES DE FORMATION INTERVENANTS SUR L'ACTION:

CCI2B- CAMPUS FORMATION
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS
Chemin de la Sposata Quartier Bacciochi BP
4095820 700 AJACCIO CEDEX 9
Téléphone : 04.95.23.53.00



CCI2A- Institut Consulaire de Formation
Route de Campo Del Oro
20090 AJACCIO
Téléphone : 04.95.20.10.46



CONTACTS

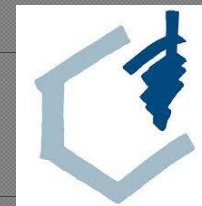
Contacts:
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00

LIEU DE FORMATION

CCI2B- CAMPUS FORMATION- Balagne
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00



CACES
Engins de Chantiers R372M
Catégories 1 2 4
19/FORM/MA/056
Lot n 56
Balagne



Formations financées dans le cadre du
Programme Régional de Formation
Professionnelle 2019
par la Collectivité de Corse et le FSE





CACES Engins de Chantiers R372M Catégories 1 2 4 (Balagne)



OBJECTIFS

Maîtriser les problèmes de sécurité liés à la fonction de conducteur d'engins de chantier tant sur le plan théorique que pratique

Le CACES R372 catégorie 1 : couvre les tracteurs et les petits engins de chantiers mobiles (tracteur agricole < à 50cv, mini pelle < à 6 T, mini-chargeuse et moto-basculateur < à 4,5 T, petits compacteur, machines à peindre les lignes sur la chaussée...).

Le CACES R372m catégorie 2 couvre les engins d'extraction ou de chargement à déplacement séquentiel (pelles, engins de fondations spéciales de forage, de travaux souterrains...).

Le CACES R372 catégorie 4 couvre les engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuse, chargeuse pelle-teuse...).

BENEFICIAIRES

Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP

Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.

CARACTERISTIQUES FORMACODE 31717

Lieu de Formation: Balagne

Niveau d'entrée: Niveau V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Délivrance des CACES R372 (1, 2,4) d'une validité de 10 ans après réussite aux tests d'évaluations des compétences acquises.

Certificateur Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs (CNAMTS)

Prérequis: - Etre âgé de 18 ans, - Lire et comprendre le français, - Aptitude médicale à la conduite en sécurité des engins de chantier

Durée totale: 35 heures en centre

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 6 stagiaires

Périodes de Formation: : du 04/11/2019 au 08/11/2019

CONTENU PEDAGOGIQUE

1-Formation théorique commune à toutes les catégories d'engins de chantier

Module 1 La réglementation et les textes de la sécurité sociale

Module 2 - Classification et technologie des engins de chantier

Module 3 - Sécurité

2-Formation pratique catégorie 1 mini engin de chantier

La formation et les tests CACES se dérouleront avec 2 types de machines aux choix (exigence CNAM R 372 Mod)

- 1 engin simple : tracteur agricole ou mini compacteur ou balayeuse automotrice

- 1 engin complexe : mini pelle jusqu'à 6 t ou mini chargeur jusqu'à 4.5 t

Matériels supplémentaire :

1 remorque : pour transport des mini engins

1 camion VL : pour les chargements de matériaux

Module 1 Vérification de l'engin

Module 2 Circulation / Conduite / Manœuvres

Module 3 Maintenance

+ Tests pratiques catégorie 1 mini engin de chantier

Evaluation mise en situation sur engin de chantier de catégorie 1 engin simple en passage individuel) Evaluation mise en situation

sur engin de chantier de catégorie 1 engin complexe en passage individuel)

3-Formation pratique catégorie 2 pelles hydrauliques

Module 1 Vérification de l'engin

Module 2 Circulation / Conduite / Manœuvres

Module 3 Maintenance

+ Tests pratiques catégorie 2 pelle hydraulique

Evaluation mise en situation sur engin de chantier de **catégorie 2** en passage individuel

4-Formation pratique catégorie 4 tracto pelle

Module 1 Vérification de l'engin

Module 2 Circulation / Conduite / Manœuvres

Module 3 Maintenance

+ Tests pratiques catégorie 4 tracto pelle

Evaluation mise en situation sur engin de chantier de **catégorie 4** en passage individuel

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.

Les frais pédagogiques sont assurés par la Collectivité de Corse

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CdC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CdC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation